

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL SARL AB IMMOBILIERE		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le					
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		311122023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	{	Biens	dont export et livraisons		215		214
		Services *	intracommunautaires		217		218
							66 347
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		2 667
Autres produits				230		12	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		69 025	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier :4..217.. - immobilier :)				242		68 552
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		1 272		244 1 432
	Rémunérations du personnel *				250		21 007
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		4 596
	Dotations aux amortissements *				254		2 854
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		
	Dotations aux provisions				256		
	{	Autres charges {		259		262	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		260			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							
Total des charges d'exploitation (II)				264		98 441	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		(29 416)	
Produits financiers (III)		280				294 306	
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)						290	
{	Charges exceptionnelles (VI) {		347		300 135		
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		348				
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		(378)	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		(29 479)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 29 479	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248 330 765		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU – TE (44 octies A) 987 342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A) 989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies) 138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer 344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	BUD (44 sexdecies)		992				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354 28 714	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372 28 714	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB IMMOBILIERE

SARL au capital de 8.000 Euros.

Siège social : 2, rue Decamps

75116 – Paris

529 218 950 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre,
Et le trente juin,
A Onze heures.

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation de leur Gérant.

SONT PRESENTS :

- | | |
|--|-----------|
| • Madame Alexandra BERDUGO propriétaire de | 208 parts |
| • Monsieur Avi BERDUGO propriétaire de..... | 192 parts |

Soit un total de 400 parts représentant 100% des parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra BERDUGO, gérante associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion du gérant ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

La Présidente indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- l'affectation des résultats
- l'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce
- le quitus à la gérance

La Gérante présente à l'assemblée le rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et la Gérante fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, estimant être suffisamment informé, la Gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées et, notamment, la mise à disposition des associés, dans les délais requis, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un déficit comptable de **29.479** Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance d'affecter le déficit comptable de l'exercice 2023 de **29.479** Euros de la manière suivante :

- **Report à nouveau29.479 Euros.**

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de l'affectation de résultat ci-dessus et du fait que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne quitus entier à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par chacun des associés après lecture.

Avi BERDUGO



Alexandra BERDUGO



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AB IMMOBILIERE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		2 RUE DECAMPS 75016 PARIS 16EME ARRONDISSEMENT											
SIRET		5 2 9 2 1 8 9 5 0 0 0 0 1 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois *				Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								□ □ □ □ □ □					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	22 785	030	15 231		7 554					
	Immobilisations financières * (1)		040	7 500	042			7 500					
	Total I (5)		044	30 285	048	15 231		15 054					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *		068	23 614	070		23 614					
		Autres * (3)		072	28 112	074		28 112					
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	4 578	086		4 578						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
	Total II		096	56 304	098		56 304						
Total général (I + II)				110	86 589	112	15 231	71 358					
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	8 000				
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126	800				
	Réserves réglementées *							130					
	Autres réserves (		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131	)	132				
	Report à nouveau							134	(54 817)				
	Résultat de l'exercice							136	(29 479)				
	Subventions d'investissement							137					
	Provisions réglementées							140					
	Total I							142	(75 496)				
Provisions pour risques et charges							Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	58 006				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	32 595				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	)	172					
	Comptes courants d'associés							173					
	Autres dettes							175					
	Produits constatés d'avance							174					
	Total III							176	146 854				
Total général (I + II + III)								180	71 358				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	558				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD